

# ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

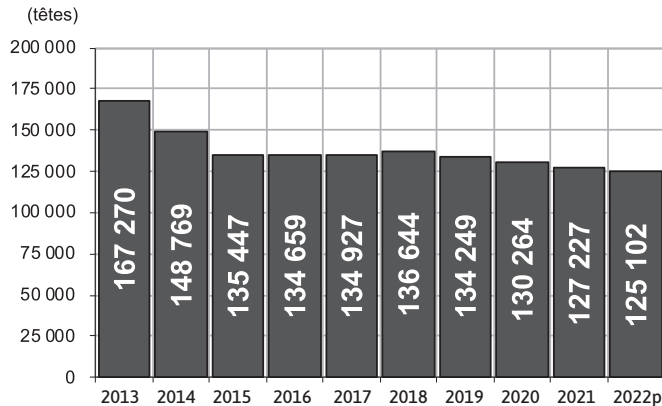
## Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2022**
  - 2.1 **Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec**
  - 2.2 **Options de mise en marché**
    - Enchères électroniques
    - Mise en marché de bouvillons finis
    - Parcs d'engraissement communautaires
  - 2.3 **Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**
  - 3.1 **Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec / Mise en place du protocole de vaccination du troupeau reproducteur offrant la protection fœtale**
  - 3.2 **Options de mise en marché**
  - 3.3 **Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classés bœuf durable**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
  - 4.1 **Critères d'admissibilité**
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2022

**Figure 1: Vaches de boucherie assurées à la FADQ, 10 ans**



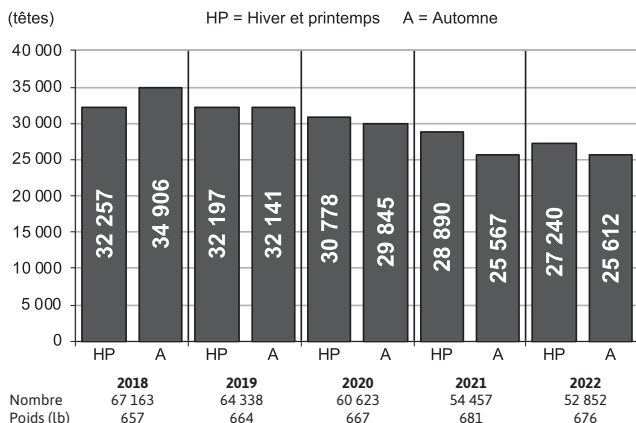
Source:  
 • FADQ: Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche

Dorénavant, l'estimation du total de vaches de boucherie au Québec correspondra au nombre de vaches de boucherie assurées et non assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces dernières sont calculées en fonction du nombre de veaux d'embouche pour lesquels les contributions au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* ont été facturées par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ).

En 2021, le nombre total de vaches de boucherie était de 139 413 têtes (127 221 + 12 192).

Pour 2022, La Financière agricole du Québec (FADQ) fait état d'environ 125 102 vaches assurées au Programme ASRA. Les PBQ estiment à 10 000 le nombre de vaches non assurées au Programme ASRA, ce qui totalise environ 135 102 vaches. Pour la détermination du nombre de vaches non assurées à l'ASRA en 2022, les PBQ ont utilisé un nombre estimé des animaux à facturer; puisqu'en raison de la cyberattaque, la facturation pour les veaux d'embouche non assurés pour 2022 est retardée.

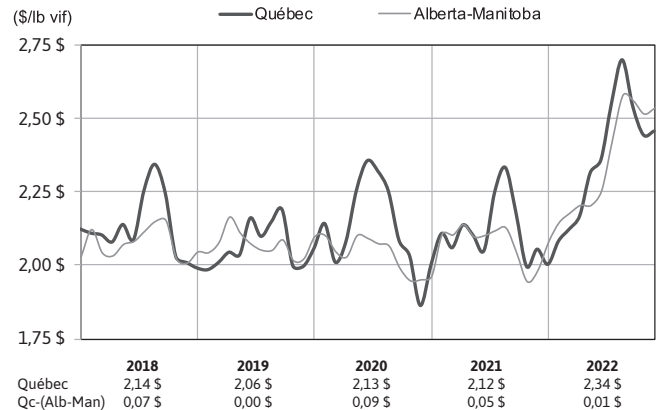
**Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2018-2022 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)**



Source:  
 • PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

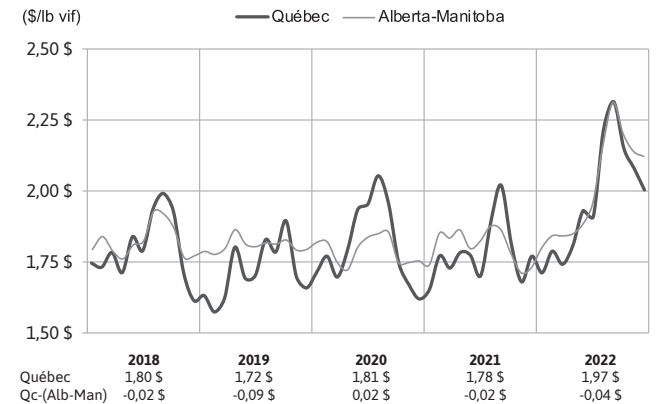
En 2022, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 3% par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche a diminué à 676 lb, comparativement à 681 lb en 2021.

**Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)**



Sources:  
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec  
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

**Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)**



Sources:  
 • PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec  
 • Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Par rapport à 2021, les prix moyens en 2022 ont augmenté de 0,22 \$/lb pour les mâles et de 0,19 \$/lb pour les femelles.

En moyenne, pour l'année 2022, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de 0,01 \$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,04 \$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

# VEAUX D'EMBOUCHE

Figure 5: Prix des veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2022

Poids (lb)	450	550	650	750	850
Prix des mâles (\$/lb)	2,21 \$	2,41 \$	2,34 \$	2,24 \$	2,06 \$
Revenu des mâles (tête)	997 \$	1 326 \$	1 521 \$	1 678 \$	1 749 \$
Prix des femelles (\$/lb)	1,81 \$	1,97 \$	1,97 \$	1,87 \$	1,72 \$
Revenu des femelles (tête)	812 \$	1 086 \$	1 279 \$	1 403 \$	1 464 \$

Mâles: poids moyen de 681 lb et revenu moyen de 1554\$/tête  
Femelles: poids moyen de 657 lb et revenu moyen de 1261\$/tête

Source:

• PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2022, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 2,34\$/lb pour un revenu moyen de 1 521\$/tête, en légère augmentation par rapport à 2021.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 1,97\$/lb pour un revenu moyen de 1 279\$/tête, toujours en légère augmentation par rapport à 2020.

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2022

### 2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Depuis quelques années, la production de bouvillons au Québec est en décroissance et a fait en sorte que l'offre de veaux d'embouche est maintenant supérieure à la demande dans la province. Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec en 2022, le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a discuté du plan d'action avec les délégués.

Au printemps 2022, l'agence de vente des veaux d'embouche et les gestionnaires d'encans se sont rencontrés pour planifier la saison 2022-2023 du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit). Il a été question de diminuer le nombre de ventes afin de mieux consolider les volumes de veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés. Le calendrier prévoit maintenant 56 ventes comparativement à 64 la saison précédente.

La tenue d'encans pour la vente de veaux d'embouche par lots anonymes a également été discutée. Pour différentes raisons, les gestionnaires d'encan refusent de tenir ce type de vente, entre autres en raison d'une trop grande hétérogénéité des animaux.

Du 25 au 27 octobre dernier, les membres du comité de négociation veau d'embouche se sont rendus en Ontario pour visiter un parc d'engraissement à forfait, un encan de veaux semi-finis et un encan de lots anonymes. De plus, une rencontre a eu lieu avec des employés et des producteurs de Beef Farmers of Ontario.

Les différents éléments observés et recueillis lors de cette mission incitent à reprendre les discussions avec les gestionnaires d'encans sur la manière dont se tiennent les ventes aux encans spécialisés, et ce, dans un principal objectif d'augmenter le nombre de veaux vendus par lot.

### 2.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

L'agence de vente a analysé différentes options pour les producteurs afin de diversifier la mise en marché des veaux d'embouche au Québec.

#### Enchères électroniques

En 2022, le CMMVE s'est fixé pour nouvel objectif d'encourager fortement les fermes de 100 vaches et plus à obtenir la certification du programme Verified Beef Production Plus (VBP+); ce qui représente environ 300 entreprises, soit près de 60 000 vaches de boucherie.

Les secteurs veau d'embouche et bouvillon souhaitent augmenter le nombre d'animaux provenant d'entreprises certifiées VBP+ et se classifiant bœuf durable. Une réflexion sur les enchères électroniques a donc été amorcée.

Il en est ressorti que la vente de lots par enchères électroniques permettrait une bonne détermination des prix et offrirait la garantie de paiement aux producteurs de veaux d'embouche. C'est l'option qui a été retenue.

Des modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche* ont été adoptées et transmises à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Principalement, le mode de mise en marché par enchères électroniques et une section sur les modalités ont été ajoutés.

L'agence de vente sera en mesure de coordonner les enchères électroniques aussitôt que la *Gazette officielle du Québec* aura publié le règlement. Comme il peut y avoir plusieurs types de ventes, les producteurs de veaux d'embouche seront informés des conditions et des dates de vente dans les délais prévus au règlement. Ces modifications ont été apportées en vue d'offrir le plus de flexibilité possible et ainsi répondre aux besoins des vendeurs et des acheteurs.

#### Mise en marché de bouvillons finis

Des abattoirs locaux ont manifesté leur intérêt à s'approvisionner en bovins nés et engraisés dans la même entreprise.

Afin de favoriser la compréhension des besoins des abattoirs et leurs conditions d'achat, les producteurs de veaux d'embouche seront invités à des soirées d'affaires au cours desquelles ils pourront rencontrer des acheteurs souhaitant s'approvisionner en bouvillons provenant d'entreprises de type naisseur-finisseur. Chacune des soirées accueillera un acheteur spécifique. Les représentants des abattoirs pourront faire part de leurs besoins avec les participants.

Puisqu'il s'agit de la commercialisation de bouvillons, ce projet sera travaillé conjointement avec l'agence de vente des bouvillons d'abattage et une courte présentation sera offerte par celle-ci afin d'informer sur les modalités à respecter lors de ventes directes (ex. : Garantie de paiement, transport, etc.). Pour ce faire, les producteurs seront responsables de la négociation de prix avec l'abattoir.

Ces rencontres devraient avoir lieu à l'hiver ou au printemps 2023.

### **Parcs d'engraissement communautaires**

Selon les recherches de l'agence de vente des veaux d'embouche, il n'existe pas de parc d'engraissement communautaire qui regroupe des animaux de plusieurs producteurs de veaux d'embouche dans un même lot. Toutefois, le parc d'engraissement à forfait visité lors de la mission en Ontario offrait la possibilité à plus d'un producteur de placer un ou plusieurs lots de veaux dans ses installations, contrairement à ce qui se fait habituellement au Québec. Généralement, un parc à forfait québécois travaille avec un seul producteur de bouvillons qui lui fournit l'ensemble des bovins. Si cette façon de faire est implantée ici, elle permettrait à des producteurs de placer des animaux dans un parc à forfait et que d'autres producteurs puissent également le faire sans que les animaux soient mélangés et que chaque producteur conserve ses options individuelles de mise en marché.

Plusieurs éléments restent à discuter et analyser dans la prochaine année, mais il apparaît déjà que le tout devrait se gérer sur une base individuelle et que l'accompagnement offert par l'agence de vente des veaux d'embouche serait minime.

## **2.3 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC**

En 2022, le secteur veau d'embouche a conclu un partenariat pour la réalisation d'une émission de télévision qui sera diffusée pendant les heures de grande écoute au printemps 2023.

En prévision de l'émission, le répertoire de vente de viande à la ferme pour les producteurs de veaux d'embouche a fait peau neuve en affichant son nouveau nom et logo **Boeufdici.com** depuis le printemps 2022.

Dans un souci d'amélioration continue, le site Web du répertoire se présente sous un jour nouveau. Il propose désormais de l'information générale sur la production et permet de trouver facilement les producteurs qui vendent de la viande directement à la ferme dans chacune des régions du Québec. La viande offerte par les producteurs inscrits au répertoire doit provenir exclusivement de bœufs nés et élevés dans la province.

Suivant la refonte du site Web, tous les producteurs inscrits ont été contactés afin de mettre à jour leur profil. L'inscription au répertoire est gratuite et se fait au moyen

d'un court formulaire à remplir. Il est possible de se procurer le formulaire auprès de l'agence de vente.

Pour faire connaître le répertoire **Boeufdici.com** auprès des consommateurs, une campagne sur Internet comportant des bannières publicitaires a été réalisée du 17 novembre au 20 décembre 2022.

Suivant l'accomplissement de plusieurs projets, l'avoiron du Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec s'élevait à environ 30 000 \$ au 31 octobre 2022. Afin de pouvoir participer à d'autres projets, les membres ont décidé de reprendre la perception de la contribution spéciale de 0,50 \$ par veau d'embouche mis en marché pour ce Fonds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette contribution avait été suspendue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2023**

### **3.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC / MISE EN PLACE DU PROTOCOLE DE VACCINATION DU TROUPEAU REPRODUCTEUR OFFRANT LA PROTECTION FŒTALE**

À partir du 1<sup>er</sup> août 2023, tous les veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés devront provenir d'un troupeau reproducteur vacciné avec la protection fœtale. Cette modification réglementaire a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 19 mai 2021 et fait suite à la consultation des producteurs réunis en atelier des producteurs de veaux d'embouche lors des assemblées générales annuelles régionales de 2020 et de l'AGA de 2021.

Jusqu'à présent, les communications aux producteurs ont été publiées dans l'infolettre *La Minute bovine*, sur la page Facebook des Producteurs de veaux d'embouche du Québec et dans la documentation du Circuit.

Les communications auprès des vétérinaires ont résidé dans la revue *Le Praticien* de l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec et par des rappels dans leur infolettre. En février 2022, un webinaire a été mis à la disposition des vétérinaires.

À compter du 1<sup>er</sup> août 2023, les producteurs qui commercialisent des veaux d'embouche dans les encans spécialisés devront remettre une preuve d'achat des vaccins pour la protection fœtale administrés au troupeau reproducteur, en plus des documents déjà exigés.

Des échantillons seront prélevés de façon aléatoire sur les veaux d'embouche mis en marché dans les encans spécialisés afin de vérifier le respect du protocole de vaccination du troupeau reproducteur.

### **3.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ**

Le CMMVE et l'agence de vente poursuivront les travaux pour la mise en place des nouvelles options de mise en marché.



# VEAUX D'EMBOUCHE

Il est souhaité de pouvoir tenir quelques ventes aux enchères électroniques et réaliser au moins deux soirées d'affaires avec les gestionnaires d'abattoirs québécois.

## 3.3 AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEAUX D'EMBOUCHE POUVANT ÊTRE CLASSÉS BŒUF DURABLE

Pour augmenter le nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés bœuf durable, le CMMVE travaillera à :

- Encourager fortement les entreprises de 100 vaches et plus à obtenir la certification VBP+;
- Mettre en place un système de vente aux enchères électroniques pour les fermes, vendeurs et acheteurs certifiés VBP+.

Des communications auprès des entreprises de 100 vaches et plus ont déjà eu lieu et se poursuivront.

## 4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

### 4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;

- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

## 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

